

- Impasse du Marchand
- Ancien chemin de Norzieres à lalouvesc
- CR. de Virefourche
- CR. Dit Chemin rural de Theolier
- Chemin du Martinet
- Chemin d'Auternaud
- Chemin rural de Perret
- Sentier de la Baraque
- Chemin rural dit de Costet

reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre)

S'ENGAGE à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le conseil municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),

S'ENGAGE également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

S'ENGAGE à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,

Il sera passé une convention entre le Département, la Commune ou l'établissement public intercommunal auquel elle a délégué sa compétence et le propriétaire,

En ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4/4, motos tout terrain...) autres que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, le conseil municipal ne se prononce pas.

AUTORISE Madame la Maire ou un représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2024-005 – Remboursement d'une avance faite par Mme Agnès FRANCES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la Maire à rembourser par mandat administratif la somme de 79,99 euros sur le compte de Mme Frances

Pour : 10

Contre : 0

Anstention : 0

Questions diverses

* Compte rendu de la réunion du 4 janvier 2024 avec le Pays de St-Félicien (cantine, journées du patrimoine, panneaux en occitan)

* Compte rendu de la réunion du 10 janvier 2024 (complexe sportif de St-Félicien)

* Réglementation de l'affichage publicitaire à Pailharès : L'affichage publicitaire sur la place du Fort et le fléchage actuel des intersections sera mis à jour.

* Point déploiement de la fibre

* Point sur les travaux 1^{er} étage les Gîtes

* Remplacement temporaire de l'accompagnant au transport scolaire

* Convention gestion des animaux errants proposée par Arche Agglo : Conserve la convention existante avec la SPA La Vivaroise d'Annonay.

* Jardins partagés

* Vente de la boulangerie

* Révision des montants des loyers hors charges : appartement 6 : 350€ / apt 7 : 200€ / apt 8 : 444€

* Nettoyage de printemps

* Changement du domaine informatique (Numérian) : ok devis

Prochaine séance du Conseil Municipal le 22 mars à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A Pailharès le 23 janvier 2024

La Maire

Anne SCHMITT

